



Procédures pour le transfert électronique (virement Interac) pour un DON

Pour transférer de l'argent au moyen du service de virement Interac, vous devez avoir accès aux services bancaires en ligne ou mobiles de votre institution financière.

Dans le menu virement ou paiement de vos services bancaires en ligne, vous choisissez l'option virement Interac, puis vous entrez :

le nom du destinataire : Justice et foi

l'adresse courriel : don@cjf.qc.ca

le montant à virer

le compte à débiter.

Ensuite, vous entrez une question de sécurité à laquelle le destinataire sera en mesure de répondre.

Veillez entrer la question suivante : Date de fondation

La réponse sera un chiffre seulement : 1983

Enfin, vous suivez les instructions pour envoyer l'ordre de virement.

Raison : DonCJF

Le destinataire recevra un avis de virement par courriel. Pour conclure la transaction, le Centre justice et foi n'aura qu'à cliquer sur le lien reçu, ouvrir une session sur le site de son institution financière et répondre à la question de sécurité. Vous n'avez donc jamais à partager vos informations bancaires avec quiconque, puisque chaque utilisateur procède lui-même à partir du site de son institution.

N'hésitez pas à communiquer avec nous pour toute question concernant cette procédure :

Sylvain Bouchard

514 387-2541 poste 234

sbouchard@cjf.qc.ca